

Conditions Générales de Vente :

1 - RÉSERVATION DU SÉJOUR

Le client s'engage à communiquer le nom, prénom et date de naissance de chaque enfant. Il atteste sur l'honneur de l'exactitude des informations communiquées.

La réservation implique l'approbation et la ratification sans réserve par le Client des présentes Conditions Générales de Vente, ainsi que des tarifs appliqués aux conditions de réservation d'une place en garderie.

La réservation ne sera effective qu'après réception du paiement et des papiers concernant l'enfant, par BébéBiz'.

BébéBiz' se réserve le droit de refuser la demande de réservation en fonction de son nombre de places disponibles.

2 - TARIFS

Les tarifs sont forfaitaires et ne peuvent être décomposés par type de prestation.

Vous devez renseigner la procédure de réservation figurant sur ce site. Avec le paiement en ligne votre réservation sera transmise à BébéBiz' Ax. Il vous sera immédiatement accusé réception de votre commande par message électronique.

Le paiement est intégral au moment de votre réservation via le site de vente en ligne de BébéBiz' Ax, ou bien par carte bleue ou chèque lors d'une réservation sur place.

Ce paiement manifeste la conclusion du contrat.

À défaut de réception du paiement, la réservation sera annulée.

Une facture sera adressée au client sur place, au dernier jour de sa réservation.

BébéBiz' Ax assure la seule disponibilité des créneaux d'accueil proposés au moment de la conclusion du contrat.

Les prestations sont réservées pour des dates fermes. De ce fait, le délai de rétractation de 7 jours pour les ventes à distance prévu par l'Article L121-20 du Code de la Consommation n'est pas applicable en vertu de l'Article L121-20-4 du même code.

3 – ANNULATION OU INTERRUPTION DU FAIT DU CLIENT

3.1 Annulation d'une réservation avant le début de la prestation

Si vous avez souscrit une assurance annulation à titre personnel, veuillez-vous référer aux conditions de celle-ci.

Si vous n'avez pas souscrit d'assurance annulation et sous réserve d'un cas de force majeure avec présentation d'un justificatif : BébéBiz' vous remboursera le prix payé moins des frais de dossier (10 % de la transaction avec un minimum de 20 €).

3.2 Interruption pendant la prestation

Si vous avez souscrit une assurance annulation à titre personnel, veuillez-vous référer aux conditions de celle-ci.

En l'absence d'assurance annulation et sous réserve d'un cas de force majeure avec présentation d'un justificatif: il vous sera alors proposé le remboursement de la partie non consommée.

En l'absence de cas de force majeure et d'assurance annulation, nous ne remboursons pas les prestations qui n'ont pas été consommées.

Aucune réservation non utilisée du fait d'un client ne peut donner lieu à un remboursement, sauf pour un cas de force majeure avec présentation d'un justificatif (décès, hospitalisation, contraindication médicales...)

Ces indemnités ont la nature d'indemnités d'immobilisation des équipements et des équipes qui ne peuvent être vendus à d'autres clients et ont par conséquent un caractère définitif et forfaitaire.

En cas de non présentation et de non prévenance du client le premier jour de sa réservation, BébéBiz' se réserve le droit de réattribuer la place à un autre enfant.

4 – ANNULATION OU INTERRUPTION DU FAIT DE BEBEBIZ'

BébéBiz' n'étant pas responsable des conditions d'ouverture et fermeture des installations publiques (domaine skiable, remontées mécaniques), les conditions de remboursement pour fait de météo seront identiques à celles pratiquées par la station AX 3 Domaines.

5 – ASSURANCE

BébéBiz' Ax souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle qui couvre le personnel dans l'exercice de ses fonctions contre dommage à un tiers ainsi que les pratiquants pendant le temps où ils sont sous la responsabilité de la garderie.

Le client est seul responsable des effets de son enfant. Le personnel BébéBiz' Ax ne pourra être tenu responsable des préjudices causés en cas de vol ou de détérioration.

6 – REGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les difficultés éventuelles pouvant survenir dans l'exécution du contrat.

Si aucun accord amiable ne pouvait intervenir, tous les litiges relatifs à la validité, à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention seront régis exclusivement par les règles du droit français.

Toutes les contestations, de quelque nature qu'elles soient, relèveront de la compétence des juridictions civiles et commerciales française, y compris en statuant en matière de référé.